

Bâtiments d'élevage

Déclaration ICPE



PUBLIC

- Toute exploitation agricole ayant une activité d'élevage dont le nombre d'animaux présents sur l'exploitation dépasse les seuils des ICPE selon l'espèce concernée.
- Toute exploitation agricole ayant une capacité de stockage de fourrage ou de paille sur l'exploitation dépassant le seuil de 1000m³ de capacité.



SERVICE

- Un rendez-vous avec un conseiller et recensement des données nécessaires pour remplir la déclaration en ligne
- Réalisation des plans de masse et de situation selon les informations fournies par l'agriculteur
- Saisie des données sur le site de télédéclaration du service public



RESULTAT

- Remise à l'agriculteur du dossier de déclaration complet : imprimé et plans
- Remise à l'agriculteur de la preuve de dépôt du dossier ICPE

LES PLUS

- Une offre globale d'accompagnement d'un projet bâtiment : étude du projet, appui à la demande de permis de construire, réalisation du plan d'épandage, appui à la demande de financement, diagnostic d'ambiance, évaluation de la valeur des bâtiments d'élevage, ...

Contacts :

Julien NEDELLEC – Albi – 06 95 25 18 37 – j.nedellec@tarn.chambagri.fr

Luc GARRIGUES – Albi – 06 41 12 80 60 – l.garrigues@tarn.chambagri.fr

Jean-Pierre DELMAS – Albi – 07 50 96 81 97 – jp.delmas@tarn.chambagri.fr